



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, 8 septembre 2016

PANORAMA DE L'ÉLECTRICITÉ RENOUVELABLE :

L'ÉLECTRICITÉ RENOUVELABLE REPRÉSENTE 26 % DE LA CONSOMMATION ÉLECTRIQUE FRANÇAISE AU 2^{ème} TRIMESTRE 2016

La production de l'hydroélectricité, exceptionnelle au printemps, a permis aux énergies renouvelables de représenter 26 % de la consommation d'électricité en France, au cours du deuxième trimestre.

Le 2^{ème} trimestre enregistre la plus forte progression de raccordement trimestriel depuis 4 ans, avec 728 MW raccordés. Sur une année glissante, 2 140 MW, répartis à 90 % sur les filières éolienne et solaire, ont été raccordés.

La puissance du parc de production d'électricité renouvelable – hydroélectricité, solaire photovoltaïque, éolien et bioénergies – s'élève, fin juin 2016, à 44 750 MW et atteint désormais 87 % de l'objectif 2018 entériné par la PPI (Programmation pluriannuelle des investissements).

Le parc éolien français atteint fin juin 10 847 MW, avec 383 MW supplémentaires raccordés durant le deuxième trimestre.

Sur les 12 derniers mois, le parc métropolitain progresse de 11 % avec 1 076 MW raccordés aux réseaux. Avec une production de 23 TWh, en augmentation de 27 % par rapport à l'année précédente, l'énergie éolienne couvre 4,9 % de la consommation électrique française. Le parc éolien atteint 72 % des objectifs fixés à la filière par la PPI à l'horizon 2018. Pour respecter cet objectif, la croissance annuelle du parc devrait atteindre 1 700 MW par an, soit une augmentation de 60 % du rythme actuel.

La puissance des **installations solaires photovoltaïques** raccordées fin juin s'élève à 6 547 MW, avec 168 MW raccordés durant le deuxième trimestre. Sur les 12 derniers mois, le parc métropolitain progresse de près de 15 % avec 845 MW raccordés. Ces chiffres traduisent un ralentissement par rapport à l'année précédente (-10 %). Les professionnels avaient anticipé cette baisse, conséquence de l'absence de régularité des appels d'offres passés.

Avec une production de 7,7 TWh, en augmentation de plus de 16 % par rapport aux douze mois précédents, l'énergie solaire photovoltaïque représente 1,6 % de la consommation. Le parc atteint 64 % des objectifs fixés à la filière pour 2018.

Le parc de la filière bioénergies électriques s'élève fin juin à 1 888 MW, avec 158 MW supplémentaires raccordés durant le deuxième trimestre.

Sur les 12 derniers mois, le parc métropolitain progresse de 10 % avec 181 MW raccordés aux réseaux. Avec une production de 6,4 TWh, en augmentation de 11 % par rapport à l'année précédente, la filière bioénergies couvre 1,35 % de la consommation électrique française. Le parc a atteint les objectifs fixés à la filière par la PPI à l'horizon 2018 et représente 78 % du scénario 2023 le moins ambitieux.

Composé de 25 468 MW, le **parc hydraulique** reste stable. Le 2^{ème} trimestre a été particulièrement favorable à la filière. Avec 19,2 TWh, du fait des conditions pluviométriques exceptionnelles, la production a progressé de 15,5 % par rapport au deuxième trimestre de l'année précédente. Cela compense en partie la faible production des deux derniers trimestres 2015. L'hydroélectricité couvre 18 % de l'électricité consommée au deuxième trimestre (12 % en 2015).

Un nouveau format afin de suivre au plus près la transition énergétique

Cette 7^{ème} édition du Panorama de l'électricité renouvelable présente l'état des lieux à fin juin 2016. La nouvelle publication, plus synthétique, devient trimestrielle et présente l'ensemble des indicateurs sous forme d'infographie pour chaque filière. Toutes les informations sont mises en regard des ambitions retenues par la France à l'horizon 2018 et 2023 pour chaque source de production d'électricité renouvelable.

Pour répondre aux objectifs de la transition énergétique, de porter à 40 % la part des énergies renouvelables dans le mix électrique en 2030, les réseaux de transport et de distribution continuent d'évoluer pour permettre l'intégration de la production d'électricité renouvelable tout en garantissant la sécurité et la sûreté du système électrique, ainsi que la qualité d'alimentation des consommateurs.

La mise en place de schémas régionaux de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3REnR), dont sont dotées désormais toutes les régions métropolitaines, assure une visibilité à long terme des capacités d'accueil spécifiquement réservées aux énergies renouvelables. Réalisés par RTE en accord avec l'ensemble des gestionnaires de réseaux de distribution dont Enedis et en concertation avec les acteurs concernés, ces schémas permettent d'optimiser le développement des réseaux et de mutualiser les coûts de raccordement. Compte-tenu de l'essor des énergies renouvelables, le schéma de la Région Champagne Ardenne a déjà été révisé afin de réserver davantage de capacité pour celles-ci et d'autres schémas sont en passe de l'être.

Le Panorama de l'électricité renouvelable est élaboré par RTE, le Syndicat des énergies renouvelables (SER), Enedis et l'Association des distributeurs d'électricité en France (ADEeF).

Télécharger le Panorama de l'électricité renouvelable

Contacts presse :

SER - Françoise JOUET : 01 48 78 05 60 – 06 45 33 57 47

RTE - Stephen MARIE : 01 41 02 16 76 / stephen.marie@rte-france.com

Enedis - Service de presse : 01 47 74 75 98

ADEeF - Christophe CHAUVET : 03 23 36 20 70